

---

## Note à Denis PIVETEAU

Lettre de mission PM du 24/11/2021

---

La présente note a pour objet de présenter, les contributions de la FISAF et de Trisomie 21 Nouvelle-Aquitaine, à Mr Denis PIVETEAU dans le cadre de la mission que lui a confiée le Premier Ministre par lettre du 24/11/2021.

La note s'organise de la manière suivante :

- **Une première partie** qui donne un cadre, une lisibilité, une cohérence aux diverses mesures proposées dans la deuxième partie constituée des contributions écrites des membres du groupe de travail. Cette première partie s'efforce de répondre à l'impératif de retrouver de « puissantes ressources de sens » qui sous-tendent « les ressorts les plus profonds de l'engagement des professionnels », pour reprendre les expressions du PM.

Pour redonner du sens et du contenu aux métiers de l'accompagnement et du lien social, quatre domaines d'actions doivent être envisagés qui correspondent à quatre enjeux indissociables de réforme :

- Les réformes systémiques basées sur l'effectivité des droits des personnes en situation de handicap et la coopération avec les acteurs de droit commun pour assurer l'accessibilité de la société.
- La réforme des formations associant le droit commun et le médico-social
- La nature de la relation tripartite entre financeurs/régulateurs, représentation des personnes (la demande) et prestataires de services (l'offre)
- Les mesures incitatives au monde ordinaire pour qu'il devienne plus inclusif (logement, école, entreprise, hôpital, loisirs, culture, sport...). Ces mesures supposent aussi de développer des mesures incitatives pour le milieu spécialisé et surtout pour la coopération entre ces acteurs.

- **Une deuxième partie** qui reprend l'ensemble des propositions écrites des participants au groupe de travail. Ces propositions émanent de personnes en situation de handicap et de praticiens de l'accompagnement exerçant auprès de personnes dans la diversité de leurs situations et de leurs handicaps. Elles sont, pour la plupart, opérationnelles et elles s'inscrivent dans l'un ou l'autre des quatre items de réforme rappelés ci-dessus. Les noms de leurs auteur(e)s figurent en tête de la contribution.

## 1<sup>ère</sup> PARTIE : LES REFORMES.

### 1. Les réformes systémiques

**Deux réformes systémiques** sont proposées qui sont **la réponse à deux facteurs** qui contribuent fortement à la perte de sens constaté par les professionnels ( et les populations) aujourd'hui.

- **Le premier facteur** est celui des **inégalités**, des iniquités et donc du sentiment d'injustice qui caractérisent le fonctionnement du système actuel construit depuis 75 ans sur des logiques d'aide sociale. La multiplication des financeurs et des régulateurs (101 CD, l'Etat, l'AM, la CAF...) et donc **l'illisibilité des politiques publiques** qui en découle a participé à ce que de profondes inégalités soient maintenues, voire se creusent entre territoires du triple point de vue des prestations et aides à la personne, du financement des établissements et services et désormais des rémunérations des professionnels exerçant pourtant les mêmes métiers.

**PROPOSITION : la création d'une « vraie » 5<sup>ème</sup> branche autonomie de protection sociale sur le modèle de notre Sécurité Sociale de 1945. (Voir note en 2<sup>ème</sup> partie : « pour une branche de protection sociale »).**

- **Le deuxième facteur** est celui de **l'incompréhension de l'évolution des attentes et des besoins des personnes** en situation de fragilité, des **évolutions sociétales** qui les accompagnent et des **politiques publiques** qui les encadrent.

Il faut donner **du sens et de la lisibilité** au mouvement inclusif en posant comme désormais fondamental que **c'est la « demande » des personnes qui détermine « l'offre »** des prestataires et que **l'autodétermination, le droit d'agir et de choisir**, sont les moteurs de cette évolution sociétale basée sur **l'accessibilisation**.

**L'enjeu est donc**, tout à la fois, pour les acteurs, **de retrouver le sens perdu, de s'adapter aux évolutions sociétales, de donner de la lisibilité aux réformes nécessaires, de les inscrire dans la durée**, et ce, **en étayant la demande et garantissant la mise en œuvre des solutions pour une véritable effectivité des droits et une autodétermination des différents acteurs de la coopération**.

**PROPOSITION : une loi de programmation sur la société inclusive (sur le modèle notamment des lois de programmation Justice et Recherche) est de nature à répondre à l'ensemble de ces enjeux :** clarification des objectifs, lisibilité des réformes, inscription dans un calendrier. Les chapitres de la loi pourraient traiter des principaux enjeux : déploiement sur les territoires des dispositifs d'appui à la demande (APV, etc...), formation, transformation de l'offre, mesures incitatives, financement, école, accès aux soins...

**Voir notes « Fondation Delta Plus » et « pour un plan handicap 2030 » mais aussi toutes les autres notes dont les propositions pourraient trouver leur place et une mise en cohérence dans une loi de programmation.**

## 2. La formation

L'ensemble des contributions de la deuxième partie font des propositions en matière de formation. Ces propositions ne se limitent pas aux seuls professionnels ; elles visent des publics plus larges et elles impliquent les personnes en situation de handicap à toutes les étapes.

Les propositions prônent les principes d'évolution ci-dessous :

- Réorganisation des diplômes du travail social sur la base LMD
- Révision profonde des référentiels avec place centrale de l'autodétermination et du droit d'agir
- Participation des personnes aux formations en tant que formateurs/expertises d'usage (Réf : Handidactique)
- Formation des professionnels à l'accompagnement mais aussi à l'accessibilité, à l'action auprès du monde ordinaire pour faciliter le mouvement inclusif et l'adaptation de la société
- Formation des personnes elles-mêmes (Réf : Pair-aidance, E.pop)
- Formations croisées des professionnels des dispositifs de droit commun et de l'accompagnement associant des experts d'usage (personnes, parents, professionnels) dans la conception et l'animation.
- Formation de l'encadrement sur les nouvelles modalités telles que le développement du pouvoir de dire et d'agir, l'approche territoriale et populationnelle, l'émergence de la demande et l'adaptation de l'offre, le management participatif.
- Formation des gouvernances institutionnelles à ces nouvelles politiques inclusives et coopératives.

**Voir les propositions de la note « FISAF/IRTS Paris Ile-de-France », ainsi que les propositions des autres notes dont la plupart traitent des enjeux de formation.**

### 3. Les politiques contractuelles

**Historiquement**, le développement de l'offre, en France, est le résultat de la « mobilisation » de la société, des personnes handicapées elles-mêmes ou de leurs représentants ; L'Etat intervenant comme régulateur et financeur.

**La transformation de l'offre pour une société plus inclusive ne pourra se faire qu'en respectant cette histoire** : celle d'une société en mouvement et d'un Etat régulateur et financeur.

**Une stratégie de politique contractuelle** entre l'Etat et les acteurs marque la reconnaissance de cette histoire et constitue, pour l'avenir, **le moteur du changement.**

La politique contractuelle doit pouvoir se traduire à deux niveaux :

- **Au niveau national**, la contractualisation du gouvernement avec les fédérations, les réseaux, les acteurs nationaux doit fixer des objectifs d'inclusion et d'accessibilité et traduire des engagements réciproques en matière de formation continue, d'ingénierie de transformation de l'offre, de diffusion de l'innovation, de certification, de recherche appliquée...
- **Au niveau territorial**, la contractualisation avec les acteurs doit se traduire par des CPOM de nouvelle génération sur des objectifs d'accessibilité et d'inclusion. Ces contrats doivent pouvoir être multipartites du côté des pouvoirs publics (ARS, Education nationale...) et du côté des acteurs (plateformes associatives...)

Dans tous les cas, les personnes handicapées ou leurs représentations doivent être partie prenante de la contractualisation.

Ce point est essentiel pour que leurs attentes soient prises en compte et donnent lieu à des engagements réciproques.

**Voir, plus précisément, les propositions des quatre notes suivantes : « Contribution à lettre de mission de Denis Piveteau » ; « Fondation Delta Plus » ; « Propositions en vue de la conférence sociale des métiers de l'accompagnement » et « Pour un plan handicap 2030 »**

#### 4. Les mesures incitatives

Les mesures incitatives au milieu ordinaire permettent, à la fois, de rendre plus effectifs les parcours inclusifs et de changer les pratiques et le regard sur les personnes.

Ces mesures pourraient concerner la médecine de ville, la formation des acteurs du milieu ordinaire, l'école ordinaire, les entreprises, l'hôpital.

Elles sont également liées à la transformation de l'offre médico-sociale, laquelle en se décentrant doit être en mesure de coopérer avec les environnements pour les rendre accessibles.

Ces mesures doivent notamment pouvoir prendre appui sur des espaces de co-construction territorialisés favorisant une coopération équitable entre les différents partenaires (personnes en situation de handicap, droit commun et droit spécialisé) afin de faire émerger de nouvelles solutions.

Les mesures envisagées sont d'ordre **budgétaire ou tarifaire** (médecine de ville, hôpital, école) ou de **nature fiscale** (un **crédit d'impôt inclusion** pour les entreprises).

Elles peuvent notamment toucher aux politiques d'habitat inclusif et aux politiques d'investissement immobilier pour les acteurs de droit commun et du champ médico-social en développant des espaces partagés à visée inclusive.

**Voir plus particulièrement les propositions des notes du « Centre de preuves » ; « Contribution à lettre de mission de Denis Piveteau » ; « Fondation Delta Plus » et « Propositions en vue de la conférence sociale des métiers de l'accompagnement »**

## 2<sup>ème</sup> PARTIE : LES CONTRIBUTIONS AUX REFORMES.

### Liste des contributions :

- Pour une « vraie » branche de protection sociale, autonomie. FISAF, Rédacteur : Philippe CALMETTE
- La formation comme levier des transformations, FISAF/IRTS Paris IDF, Rédacteurs : Florence Delorière et Manuel Pélissié
- Pour un plan handicap 2030.T21 Nouvelle-Aquitaine, Rédacteur : Pierre HARISTOUY

- Propositions en vue de la conférence sociale des métiers de l'accompagnement. IDSD Le Phare, Rédactrice : Nathalie JEKER WASMER
- Note de la Fondation Delta Plus, Rédacteur : Raymond VOLONDAT, président
- Éléments contributifs en réponse à la sollicitation de la FISAF et de T21 NA. CENTRE DE PREUVES, Rédacteur : Eric PIRIOU
- Contribution à lettre de mission de Denis Piveteau. DG ADAPEI, Rédactrice : Anne-Valérie DOMMANGET
- Contribution écrite par mail de T21 Alpes-Maritimes. Rédactrice : Audrey SERRE
- Contribution écrite par mail de l'IRSAM (13). Rédacteur : Philippe PILLON.